

Proposition pour le premier dossier thématique sur l'histoire des télécommunications : **La Téléphonie mobile**

1. Introduction

La téléphonie mobile et notamment le réseau LUXGSM sont à l'origine de toutes les transformations qui ont fait évoluer l'ancienne Administration des P&T au groupe POST Luxembourg actuel. La Division des Télécommunications s'est divisée en deux entités : POST Technologies et POST Telecom S.A.

Quelques étapes sont : Service Commercial (SC) ; 1^{ère} filiale MOBILUX S.A. ; premiers fournisseurs de service CMD, LTM, SATCOM ; 1^{ère} acquisition de fonds de commerce par P&T: LTM et SATCOM ; premier concurrent : Tango ; 1^{ère} fusion de deux filiales : MOBILUX et CMD -> LUXGSM S.A. ; 1^{ère} fusion de deux entités commerciales : SC et LUXGSM S.A. -> POST Telecom S.A ;

2. Archives

Je dispose de mes propres archives avec copies de documents officiels (contrat, lettres, ...), de rapports, de documents de travail, de présentations, d'articles de journaux, de publicités, de maquettes, d'images, de photos, de vidéos et d'équipements.

3. Préparation d'une chronologie

Sur base de mes archives j'ai commencé à éditer une présentation sommaire chronologique d'événements importants sur mon site web personnel. L'accès au contenu afférent est protégé par mot de passe. Les pièces d'archivage numérisées pertinentes peuvent être téléchargées; les fichiers comprimés zip afférents sont protégés par un deuxième mot de passe s'il s'agit de données sensibles.

4. Intégration dans l'exposition virtuelle

Les événements utiles pour le grand public seront sélectionnés, validés et peaufinés par le groupe de travail pour intégration dans l'exposition virtuelle.

Annexes :

- Maquette de ma Timeline
- Extrait Protocole d'accord GSM
- Décision de principe du gouvernement
- Extrait rapport de la Task Force GSM
- Extrait rapport d'avancement GSM
- Invitation pour 21^{ième} assemblée GSM-MoU
- Articles de presse au sujet 21^{ième} assemblée GSM-MoU
- Lettre de remerciement au sujet 21^{ième} assemblée GSM-MoU
- Copies écran Nokia 6680 avec applications eu2005.lu et 3Glive-Kuck de Radio

Un deuxième service de radiotéléphonie, appelé ATF-2, a été introduit en 1985. Il couvrait la région du Benelux et il n'était pas compatible avec le premier système. Basé sur la norme NMT (Nordic Mobile Telephone), le réseau utilisait au début un seul commutateur commun exploité par les PTT néerlandaise à..

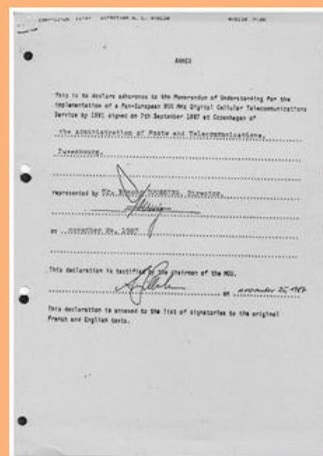
[.. continue reading](#)

1987

November 20, 1987



Protocole d'accord GSM (MOU)



La CEPT a créé en 1982 le Groupe Spécial Mobiles (GSM) avec le mandat de développer la base d'un service de télécommunications avec les mobiles commun à l'Europe qui autorise le déplacement des mobiles dans tous les pays de la CEPT. A l'époque les réseaux mobiles existants étaient incompatibles entre..

[.. continue reading](#)

1991

Réseau GSM luxembourgeois



March 1, 1991



PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LES SIGNATAIRES PRENANT L'ENGAGEMENT DE METTRE EN OEUVRE EN 1991 UN SERVICE PUBLIC DE TELECOMMUNICATION AVEC LES MOBILES, CELLULAIRE, NUMERIQUE, A 900 MHZ, COMPRENANT UN SERVICE ITINERANT INTERNATIONAL COMPLET.

Le but de ce protocole d'accord est de fournir le cadre d'un engagement spécifique en vue de la construction de réseaux de télécommunication avec les mobiles, cellulaire, numérique, à 900 MHz, dans chacun des pays des signataires et de l'ouverture à une date spécifiée d'un service public pan-européen de télécommunication avec les mobiles.

Les signataires,

reconnaissant :

- que la CEPT a créé le Groupe Spécial Mobiles (GSM) en 1982, avec le mandat de développer la base d'un service de télécommunication avec les mobiles commun à l'Europe qui autorise le déplacement des mobiles dans tous les pays de la CEPT ;
- que les objectifs de l'"accord de coopération concernant les radiocommunications cellulaires numériques", signé à Nice le 20 juin 1985 par la France, la RFA et l'Italie, et étendu au Royaume-Uni le 2 juillet 1986, seront toujours poursuivis mais dans un cadre visant plus spécifiquement l'ouverture d'un service en 1991 ;
- que les Chefs d'Etat de la Communauté Européenne ont demandé en décembre 1986 à la Commission et au Conseil de faire un effort particulier afin d'assurer l'engagement nécessaire des exploitants pour amener l'Europe à faire face au développement et à la commercialisation d'un service de radiocommunication cellulaire dans les années 1990 ;
- que les expérimentations du GSM, effectuées en automne 1986, ont prouvé que les techniques de transmission numériques autorisent la conception d'un système qui satisfasse aux exigences fixées dès l'origine par le GSM pour une nouvelle génération de système ;

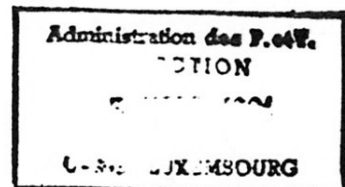
.../...

MINISTERE DES COMMUNICATIONS

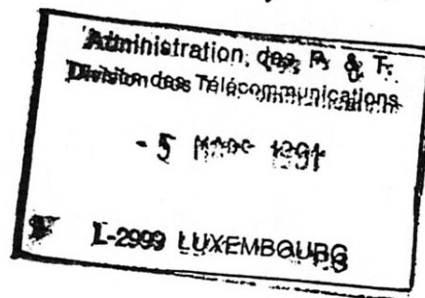
GL/DT

C 2868

Copie



NOTE



Date: 4 mars 1991

Destinataire: Monsieur le Directeur des P&T

Conc.: Téléphonie mobile GSM

Dans sa réunion du 1er mars 1991, le Conseil de Gouvernement a arrêté les *décisions de principe* suivantes sur la base d'une note du MiCom du 28 février 1991:

1. Les seules P&T sont autorisées d'établir et d'opérer le système GSM.

Elles pourront dès maintenant préparer les dossiers de demandes d'offres.

Le programme quinquennal d'investissement des P&T devra être revu en conséquence.

2. Un réseau de 'marketing' privé et complémentaire à celui des P&T pourra être négocié sur la base d'une collaboration technique entre les P&T et les "retailleurs" du secteur privé.

Je vous prie donc d'entreprendre les mesures ad hoc que vous jugez nécessaires.

Pour le Ministre des Communications

Guy Linster
Administrateur général

[Signature]
de l'officier
5.3.91.

Compte-rendu de la seizième réunion du groupe élargi
Task Force GSM le 6 octobre 1992

Participants: MM. BARNIG Marco
BARNIG Jules
KETTEL Jean-Claude
KRIER Laurent
NEY Paul
OLSEM Charles
ROSENFELD Marc
THURMES Roland

excusés: de la HAMETTE Luc
HOSCHEID Gilbert

1) approbation compte-rendu de la 15ième réunion;

pas de remarques

2) documents distribués:

- TERMINAL.GSM/311/R19 rév2 du 23.9.92: Liste des terminaux GSM agréés (ITA)
- TAXESTR4.GSM/311/R19 rév1 du 17.8.92: Projet révisé de la structure tarifaire du service LUXGSM
- RINTBSS/GSM/311/R74 du 5.10.92: Rapport intermédiaire concernant le système BSS

3) documentation technique

La mise à jour des listes des documents de référence permanents du MoU-GSM disponibles à la DT et des documents de travail de la Task Force GSM reste en suspens (M. Barnig).

4) groupes de travail MoU;

Les rapports officiels des 20ièmes et 21ièmes assemblées des signataires du MoU GSM complétés des commentaires de la DT seront transmis à la Direction dès que possible (M. Barnig). La prochaine assemblée du MoU aura lieu à Madrid du 9 au 11 décembre 1992.

M. Thurmes a établi un rapport pour la partie TAP de la réunion commune SERG/TAP qui a eu lieu du 1 au 3 juin 1992 à Taastrup (RATASE/GSM/311/R74 du 12.7.92).

M. Thurmes a participé à une réunion TAP à Bruxelles le 7 septembre 1992, M. Rosenfeld à une réunion SERG les 9 et 10 septembre 1992 à Rome; rapports en suspens pour les deux réunions. La prochaine réunion SERG aura lieu les 19

Le calendrier actuel de mise en place du réseau GSM est le suivant:

octobre 1992: installation MSC, BSC et BT's
tests partie radio
janvier 1993: connexion au réseau fixe avec signalisation
MFC-R2N; tests P&T
avril 1993: ouverture d'un service pré-commercial
juin 1993: ouverture d'un service commercial

4) logo LUXGSM

4 projets ont été proposés à la Direction des P&T pour faire un choix; une décision rapide s'impose pour pouvoir préparer le layout des cartes SIM; Siemens doit disposer en juillet 1992 de 20 cartes SIM luxembourgeoises pour valider le logiciel du MSC. Le logo doit être communiqué au fabricant des cartes 2 mois avant le début de fabrication.

5) plan de numérotage

Accord de la Direction concernant le plan de numérotage intégré pour la mobilophonie proposé par la DT; il faut attendre le réexamen du plan de numérotage complet par Siemens avant de communiquer les numéros aux autres opérateurs et aux groupes de travail du MoU.

6) préparation des sites

Les travaux de préparation des sites (raccordements électriques, alimentations, liaisons 2 Mbit/s, bâtiments et tours, construction de guérites, antennes et câbles coaxiaux etc) ont été entamés.

7) postprocessing

Accord entre Direction, DT et service CIS sur la répartition des responsabilités, des interfaces et des travaux; distinction entre pre-postprocessing et postprocessing.

7.1. Prepostprocessing:

3 solutions à l'étude:

- coopération avec DETECON; la Direction Générale de la DBP Telekom n'a pas encore approuvé les propositions de DETECON; il semble que les conditions commerciales de DEC, fournisseur du système de gestion D1, ne soient pas acceptables. DETECON nous a promis une offre pour mi-janvier 1992

- coopération avec 3C/MACH; cette possibilité sera approfondie lors de la prochaine réunion MACH-P&T en janvier 1992

GSM

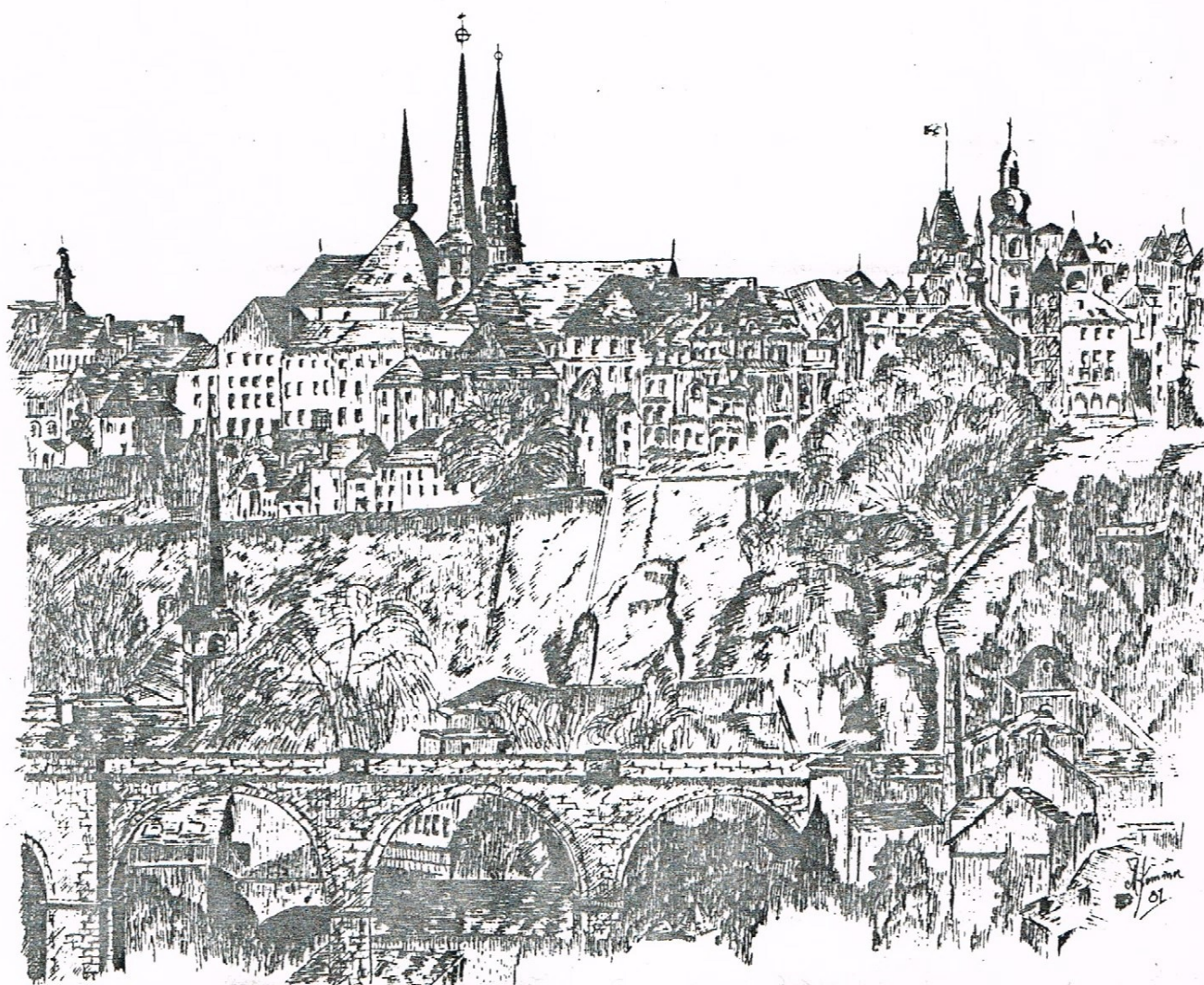
GLOBAL SYSTEM FOR
MOBILE COMMUNICATIONS

P&T
LUXEMBOURG

Invitation to the
GSM-MoU Plenary Meeting N°21

September 16 – 18, 1992

"zu Lëtzebuerg"



P&T : vers la mobilophonie

Hier après-midi a été inaugurée l'assemblée générale des signataires du protocole d'accord MOU-GSM.

C'est jusqu'au 18 septembre qu'a lieu au Parc-hôtel à Dommeldange cette 21^e assemblée générale. Les signataires du protocole (Memorandum of Understanding) visent la mise en œuvre coordonnée d'un réseau numérique de mobilophonie paneuropéen aux normes européennes GSM (Global System for Mobile Communication). Ce nouveau système a l'avantage de permettre aux utilisateurs de se servir de leur téléphone mobile ou portable dans n'importe quel pays mettant en œuvre la technique GSM.

Le directeur des P&T Edmond Toussing a expliqué que deux réseaux fonctionnent au Luxembourg à savoir le réseau Ebl et le réseau ATF-2. C'est une situation peu satisfaisante. Aussi les préparatifs pour la mise en service du nouveau réseau sont-ils entamés et l'ouverture du service est prévue en 1993. Il sera appelé LUXGSM et aura dès le départ une couverture nationale. Le raccordement aux autres pays européens est prévu. La plupart des autres opérateurs GSM seront prêts pour offrir la possibilité pour un abonné étranger d'utiliser son mobilephone dans un autre réseau, vers 1994.

Les tarifs des abonnements et les prix des téléphones mobiles seront moins élevés que dans les réseaux existants, ce qui augmentera l'attrait de LUXGSM. Renseignements à la Foire internationale d'automne à Luxembourg, au stand des P&T du 3 au 11 octobre.



P&T Director General

Edmond Toussing : « une situation actuelle peu satisfaisante ».

REPUBLICAIN LORRAIN 17-09-92

Ein neues Netz für mobile Telephone

Im kommenden Jahr kann mit bedeutenden Kostensenkungen gerechnet werden



Postdirektor Edmond Toussing gab Aufschluß über das neue LUXGSM-Netz

(MaG). - Gestern nachmittag wurde im Parc-Hotel die 21. Generalversammlung der Unterzeichner des GSM (Global System for Mobile Communication)-Abkommens offiziell eröffnet. Insgesamt haben bislang Dienstleistungsbetriebe im Fernsprechwesen aus 17 verschiedenen Ländern, u. a. auch der luxemburgische Postbetrieb, das erwähnte Abkommen unterzeichnet.

Ziel der Unterzeichner ist es, ein internationales Netz für mobile Te-

lephone gemäß den europäischen GSM-Normen aufzubauen und zu koordinieren.

Anläßlich der Tagung in Luxemburg, an der neben den 17 Unterzeichnern, auch Vertreter aus 26 Ländern teilnehmen, die stark an dem GSM-System interessiert sind, werden die administrativen Fragen im Zusammenhang mit dem internationalen GSM-Netz erörtert.

In seiner Eröffnungsansprache ging der luxemburgische Postdirektor Edmond Toussing u. a. auf die Vorteile des neuen Netzes, das in unserem Land die Netze Oebl und ATF-2 ablösen wird, ein.

Das LUXGSM-Netz, so der Name des neuen nationalen Netzes, das im Laufe des kommenden Jahres in Betrieb genommen werden soll, ermöglicht dem Benutzer einer mobilen Telephoneinheit, sein Gerät im ganzen Land störungsfrei einzusetzen. Nach dem Anschluß an das internationale GSM-Netz können mobile Telephone auch im Ausland genutzt werden.

Wie wir am Rande der Tagung in Erfahrung bringen konnten, wird das neue System auch eine bedeutende Kostensenkung der mobilen Telephoneinheiten mit sich bringen. Voraussichtlich wird der Postbetrieb mobile Telephone im nächsten Jahr ab etwa 30 000 F anbieten. Die Gebühren werden voraus-

sichtlich auf etwa 2 000 F pro Monat gesenkt.

Momentan liegt der Preis einer mobilen Telephoneinheit etwa zwischen 50 000 und 100 000 F, die Anmeldegebühr beläuft sich auf 5 000 F pro Monat.

Abschließend bleibt zu erwähnen, daß alle Interessenten, anläßlich der Herbstmesse auf Kirchberg, weitere Einzelheiten bezüglich des LUXGSM-Systems erhalten werden.



Eine mobile Telephoneinheit, wie sie der Postbetrieb anbietet

LUXENBURGER WORT 17-09-92



Mr. Marco Barnig
P&T Luxembourg
Division des Télécommunications
L-2999 Luxembourg

Dear Mr. Barnig,

A most sincere note to thank you
& all of your colleagues at P&T
Luxembourg for hosting the best M^{ou}
Plenary Meeting ever! Your professional
staff & exquisite arrangements are highly
commendable. There can be no doubt that
you serve the people & guests of
Luxembourg adeptly. Your kindness &
thoughtfulness is greatly appreciated.

With my best regards, *Walter H. Hoffmann*



